

(N<sup>o</sup> 21.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1882.

---

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1883.

*(Voir les n<sup>os</sup> 34 et 68, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président ; le Baron DE CONINCK, HARDENPONT, le Comte DE RENESSE-BREIDBACH et le Comte DE LOOZ-CORSWAREM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre a pris connaissance du Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 1883 ; après avoir examiné attentivement ce Projet, qui est la conséquence naturelle des mesures précédemment adoptées par la Législature au sujet du contingent, votre Commission a l'honneur, Messieurs, par quatre voix contre une, de vous proposer l'adoption de ce Projet de Loi déjà voté par la Chambre des Représentants à la majorité de 51 voix contre 9 et 32 abstentions.

*Le Rapporteur,*  
DE LOOZ.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.